



TRAIT D'UNION

N° 18

Printemps 2011



Changer (d'association) pour MIEUX VIVRE

La genèse d'un projet de renaissance ...

A l'occasion des 30 ans de V.P.L.A. 78, il y 2 ans, nous vous annonçons déjà la nécessité d'élaborer une stratégie pour notre développement associatif en raison du bouleversement de l'organisation territoriale, des resserrements budgétaires du secteur médico-social, et du manque de bénévoles. Nous avons engagé en 2010 une réflexion qui a abouti à **notre projet associatif** présenté dans le dernier Trait d'Union :

- ✚ L'insertion dans le milieu ordinaire de vie toutes les fois que c'est possible ;
- ✚ La pérennité de nos établissements ;
- ✚ L'innovation pour nous adapter aux besoins de notre public ;
- ✚ Une meilleure identification des besoins des familles ;
- ✚ L'alliance avec d'autres associations qui seront garantes avec nous de notre mission.

Cette stratégie tient compte de **l'environnement externe** dans lequel nous agissons, illustré par la volonté des pouvoirs publics de concentrer le secteur. Une première réorganisation a donné lieu à la création des Agences Régionales de Santé (A.R.S.) qui conduit à intégrer le secteur médical et le secteur social sous une même responsabilité régionale. De plus le dispositif d'appel à projet annonce le jeu d'une concurrence ouverte aux opérateurs privés.

Anticiper les menaces grandissantes pour V.P.L.A.78 ...

En 2010, les menaces sur V.P.L.A. 78 se sont faites plus pressantes :

Notre Centre d'Adaptation à la Vie et au Travail rentrait difficilement dans la typologie du code de l'action sociale et familiale. En conséquence le financeur a exprimé clairement son souhait de le voir intégrer une organisation plus importante. Les moyens humains et financiers de notre petite association lui permettent difficilement dans le nouveau contexte de concourir pour la création de places dans l'habitat et l'accompagnement social et des soins. La fonction de gestionnaire devenait ardue avec l'unique moyen du bénévolat. Allions-nous être assez solides dans les années futures ? Or nous ne voulions pas prendre de risques sur la qualité des services attendus par nos bénéficiaires.

Se regrouper mais alors avec QUI ?

Il nous a paru important de nous regrouper avec une association parentale adhérente, comme nous, à l'U.N.A.P.E.I. qui depuis 50 ans mobilise les pouvoirs publics pour que les personnes handicapées aient une place entière dans la société. Nous avons rencontré de nombreux professionnels et bénévoles du secteur médico-social avec lesquels nos établissements avaient noué des relations pour accompagner notre public tout au long de son parcours.

Au final, **Avenir A.P.E.I.**, notre voisine ancrée dans le territoire du 78, au nord de la Seine, avec son Président François Barre, partageait bien nos valeurs sur l'accompagnement des personnes handicapées mentales, la place des familles et la solidarité. De plus, une union avec Avenir A.P.E.I. permet d'améliorer nos synergies de deux façons :

- ✚ En développant l'étendue géographique de la nouvelle association, tout en offrant des services d'intégration plus spécifiques à la tranche d'âge 18/25 ans et au handicap léger.
- ✚ En renforçant les complémentarités déjà existantes : l'entrée au C.A.V.T , C.A.J ou SAIS. de personnes issues des I.M.E..ou autres établissements d'Avenir A.P.E.I., et l'accès à l'emploi pour notre public dans les E.S.A.T. ou l'Entreprise Adaptée d'Avenir A.P.E.I., etc.

En conséquence, le Conseil d'Administration de V.P.L.A. 78 a adopté le principe de projet de fusion de notre Association avec Avenir A.P.E.I.

Qu'allons-nous y gagner, ou perdre... ?

Ce projet de fusion vise d'abord à la consolidation de nos établissements et de nos nouveaux projets. C'est aussi la possibilité offerte pour nos salariés d'un parcours professionnel dans une plus grande association, avec des outils de gestion plus performants. Enfin, ce rapprochement offre aux administrateurs et aux directeurs de l'Association un cadre administratif mieux structuré, avec des moyens financiers et humains plus étoffés, qui permettront d'engager de nouvelles réflexions sur les besoins des personnes handicapées et de leurs familles.

La proximité et la convivialité entre familles, éducateurs, directeurs et administrateurs, propre à la petite taille de notre Association, pourraient paraître un peu perturbées dans une structure beaucoup plus grande. Mais nous aurons à cœur de maintenir, dans chacun de nos trois établissements, l'atmosphère familiale qui nous est chère. Au final, le Conseil d'Administration reste persuadé que les indispensables bénéfices attendus de ce rapprochement dépassent largement les craintes qu'il pourrait susciter.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

V.P.L.A. 78 va fusionner avec Avenir A.P.E.I., et disparaître en tant qu'entité administrative. Un projet de traité de fusion entre les deux associations vient d'être adopté par les deux Conseils. Ce projet va être soumis au vote en **Assemblée Générale Extraordinaire de V.P.L.A. 78 le 18 Juin prochain**, après avoir été présenté en Assemblée Générale d'Avenir A.P.E.I. le 28 mai.



À l'issue de ce vote, la responsabilité des établissements de VPLA.78 sera transférée à Avenir A.P.E.I. Mais la vie de nos établissements continuera comme avant. Et l'envie de conserver une proximité avec les familles à travers nos groupes de paroles et la concertation avec nos mairies restent intactes. Bien sûr, les membres de VPLA78 deviendront membres d'Avenir APEI et, comme gage de la volonté de continuité de l'esprit VPLA78, huit administrateurs de VPLA78 seront prochainement invités à rentrer au Conseil d'administration d'Avenir APEI.

Michèle BOISDE, Présidente

ATTENTION !

Seul le vote des adhérents à V.P.L.A. 78 est décisif. Votre avis est indispensable sur ce projet capital pour l'Association.

Nous vous invitons à participer activement à ce vote au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra :

Le samedi 18 juin 2011 à 9h30

Ou à envoyer sans délai vos pouvoirs à :

V.P.L.A. 78

à l'attention de Madame Fourny-Delloye

22 rue du Capitaine Siry

78170 – LA CELLE SAINT-CLOUD

*Trait d'Union est édité par V.P.L.A. 78
Directeur de la publication : Michèle Boisdé*